



Affichage :
du 30 septembre 2021
au 30 novembre 2021

BOURGES

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 23 septembre 2021 à 18 heures
Compte rendu analytique

Le Conseil Municipal de Bourges s'est réuni, sous la présidence de M. Yann GALUT, Maire, le jeudi 23 septembre 2021, à 18 heures, dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable de M. le Maire, adressée à domicile par envoi dématérialisé, le vendredi 17 septembre 2021.

M. le Maire déclare la séance ouverte et fait l'appel des Conseillers Municipaux. Il fait part des excuses et des pouvoirs des Maires-Adjointes et des Conseillers Municipaux absents. Mme BONDUELLE et Mme FRANQUES sont désignées comme secrétaires de séance.

Avant d'aborder les délibérations inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire fait le point sur le COVID-19 dans le Cher et à Bourges. Il rappelle les incidences financières de l'épidémie. Puis, il évoque successivement la rentrée scolaire, l'inauguration de la Maison de la Culture, la candidature de Bourges, Capitale européenne de la Culture, l'opération Bourges Vie Nouvelle, les JO de quartier et le Bel été de Bourges.

M. le Maire fait ensuite le point sur les projets d'avenir : l'installation de l'Assemblée Citoyenne, les permanences des élus en Mairie sans rendez-vous, les réunions de quartier dès le 11 octobre 2021, les réunions de concertation avec les commerçants concernant la revitalisation du Centre-ville.

Dans les projets "Bourges, plus écologique", il évoque la nécessité d'apaisement avec la piétonisation du centre-ville, la requalification du Boulevard Lamarck avec la mise en place d'une voie de bus et des pistes cyclables et la réorganisation du réseau de bus. Il informe de l'étude sur "l'Agenda 21 Longévité", qui sera présentée lors d'un Conseil Municipal exceptionnel le 27 octobre. Enfin, il fait part de la difficulté à recruter des postes de Policiers Municipaux et la création de la Police de Proximité au Val d'Auron et au Gibjongs

M. le Maire donne ensuite la parole à MM. SPETER-LEJEUNE, MERCIER, BEDIN, LEFELLE, MOUSNY, Mme FELIX, et M. ALLAIN.

Puis M. le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

- 37 présents -

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2021 :

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2021.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Avant que M. le Maire ne présente sa délibération, MM. MOUSNY et MERCIER demandent la parole. Ils évoquent la difficulté qu'il y a eu concernant les délibérations présentées à la Commission Finances, Ressources Humaines et Citoyenneté du mardi 14 septembre, régulièrement convoquée le 1^{er} septembre 2021, mais qui ne s'est pas tenue au regard du nombre d'absents. Ils demandent le retrait de ces délibérations.

Après concertation avec M. CREPIN, Directeur de Cabinet et Mme CHOCHOY, Directrice Générale des Services, M. le Maire décide de retirer de l'ordre du jour les délibérations présentées par lui-même et M. ALLAIN. M. ALLAIN signale cependant que certaines de ces délibérations doivent impérativement être votées avant le 1^{er} octobre 2021, sous peine de perdre des financements importants.

M. le Maire décide donc de convoquer une Commission Finances, Ressources Humaines et Citoyenneté vendredi 24 septembre 2021 et un Conseil Municipal, suivant la procédure d'urgence, le samedi 25 septembre à 11 h, pour examiner les rapports retirés.

Puis M. le Maire aborde l'ordre du jour.

M. le Maire :

Compte rendu des décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal

Délibération retirée en séance

Délibérations présentées par Mme BESSARD : Santé, Egalité femmes-hommes

1. Direction des Ressources Humaines. Plan d'actions 2021-2023 en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes :

Le Conseil Municipal a décidé :

à l'unanimité

de prendre acte de la mise en place du plan d'actions en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes.

2. Actions de prévention et de promotion de la santé. Programme du 2ème semestre 2021. Conventions de partenariat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer les conventions au fur et à mesure des besoins pour la mise en place des actions et à en suivre l'exécution.

Délibérations présentées par M. ALLAIN : Finances, Administration Générale, Ressources Humaines

Délibérations retirées en séance :

- Direction des Ressources Humaines. Créations et modifications de postes
- Direction des Ressources Humaines. Création d'emplois d'agents contractuels liés à un accroissement temporaire d'activité, saisonnier et d'apprentissage
- Direction des Ressources Humaines. Mise à disposition d'un agent municipal auprès de la Caisse des Ecoles. Convention
- Direction des Ressources Humaines. Régime indemnitaire filière Sanitaire et Sociale. Indemnité Forfaitaire pour Travail des Dimanches et jours fériés (IFTD). Indemnité de Risques et de Sujétions Spéciales des Psychologues (IRSSP)
- Contrat de Ville-Centre 2017/2021 avec le Département du Cher, Bourges Plus et les pôles de l'agglomération. Avenant n° 5
- Taxe foncière sur les propriétés bâties. Modulation de l'exonération en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
- Direction des Finances. Régie du Centre Nautique Raymond Boisdé. Remise gracieuse
- Garantie d'emprunt. SEM TERRITORIA. ZAC des Breuzes. Emprunt de 1 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre. Garantie à hauteur de 80 % de la Ville
- Dispositif REACT-EU. Acquisition de matériels favorisant le télétravail. Approbation du plan de financement
- Action Cœur de Ville. Création d'une guinguette sur les bords de l'Auron. DSIL contractualisée 2021. Approbation du projet et du plan de financement

Délibérations présentées par M. BEDIN : Culture

3. Réseau des Bibliothèques. Tarifs 2021. Complément. Mise en place du bon " Bourges Vie Nouvelle " :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver la mise en place de la gratuité dans le Réseau des Bibliothèques via le bon " Bourges Vie Nouvelle " et de l'ajouter à la grille tarifaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021.

4. Mise en place du Pass Culture dans les établissements culturels de Bourges. Convention de partenariat avec la Société Pass Culture :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'adhésion de la Ville de Bourges au dispositif « Pass Culture » proposé par la Région Centre-Val de Loire sous l'égide du Ministère de la Culture et la création des comptes « Pass Culture » professionnels dans l'application ad hoc ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à son exécution, et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

5. Les Automnales du Théâtre de Bourges 2021. Conventions de partenariat culturel :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de donner son accord sur les partenariats entre la Ville et les différentes associations pour l'organisation de leurs spectacles au Hublot dans le cadre du festival " Les Automnales du Théâtre de Bourges 2021 " ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer les conventions correspondantes et tout document se rapportant à cette délibération, et à en suivre l'exécution.

6. Conservatoire de Musique, Danse, Théâtre. Programmation et projets 4^{ème} trimestre 2021. Conventions et contrats :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver les projets du 4^{ème} trimestre 2021 du Conservatoire de Bourges Musique, Danse, Théâtre, conformément au tableau joint en annexe de la délibération ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à cette délibération, notamment les conventions avec tous les partenaires et les différents types de contrat pour les projets du 4^{ème} trimestre 2021 du Conservatoire de Bourges Musique, Danse, Théâtre.

7. Théâtre Municipal Jacques Cœur et Le Hublot. Convention de partenariat culturel avec différentes associations :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de donner son accord sur les partenariats culturels avec les associations Le Petit Tournesol, La Sixième Heure et Sauvegardons Notre Dame de Bourges pour la mise à disposition du Théâtre Jacques Cœur et du Hublot, à titre gracieux ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer les conventions correspondantes et tout document se rapportant à cette délibération, et à en suivre l'exécution.

Délibérations présentées par Mme MADROLLES : Education, Plan écoles, laïcité

8. Enseignement du 1^{er} degré. Subventions 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement des subventions indiquées ci-dessous :

- Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) de Saint-Doulchard 709,50 €
Le RASED de Saint-Doulchard intervient sur 4 écoles de Bourges : Aragon et Jacques Prévert élémentaire, Asnières maternelle, Marcel Sembat maternelle et élémentaire. Les élèves concernés bénéficient donc du matériel spécifique acheté par la structure et pour lequel il est proposé cette subvention.
- Défense et Promotion de la Langue Française..... 250 €

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Délibérations présentées par M. LEFELLE : Travaux et Urbanisme

9. Télé-surveillance et surveillance des bâtiments communaux et communautaires. Années 2022 à 2025. Appel d'offres ouvert :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à lancer la consultation d'appel d'offres ouvert des marchés de services relatifs à la télé-surveillance et la surveillance des bâtiments communaux et communautaires pour les années 2022-2023-2024-2025 ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à prendre toute décision dans le cadre de la procédure ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer les marchés correspondants et à en suivre l'exécution.

10. Projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Avis du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de donner un avis favorable sur le projet de PLUi de l'Agglomération de Bourges Plus, notamment les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et le zonage applicables sur la commune ;
2. de donner un avis favorable sur les règles d'urbanisme s'appliquant dans les périmètres des Zones d'Aménagement Concerté créées par la commune, conformément à l'article L. 153-18 du Code de l'Urbanisme ;
3. de demander à l'Agglomération de prendre en compte les observations figurant dans le document annexé à la délibération.

11. Rue du Petit Chailloux. Parcelles AM 180 et AM 181. Asnières-Les-Bourges. Acquisition Ville de Bourges / Consorts BILLAULT :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'acquérir les parcelles AM 180 et AM 181, propriété des Consorts BILLAULT, sises rue du Petit Chailloux, d'une superficie totale de 636 m², au prix de 5 000 € HT ;
2. de prendre en charge les frais d'acte ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer l'acte correspondant ainsi que tous accessoires nécessaires ;
4. de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor en application de l'article 1402 du Code Général des Impôts.

12. Bien sis Marais de la Voiselle à Bourges. Parcelle BS 366. Acquisition Ville de Bourges / M. LABONNE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'acquérir la parcelle cadastrée BS n° 366 sise Marais de la Voiselle à Bourges, d'une superficie de 415 m², propriété de M. LABONNE, à titre gratuit, conformément au plan joint à la délibération ;
2. de laisser les frais d'acte à la charge de la Ville de Bourges qui s'y oblige ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer l'acte correspondant ainsi que tous accessoires nécessaires ;
4. de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor en application de l'article 1402 du Code Général des Impôts.

13. Allée Pierre Bullet. Parcelle ES 218. Intégration et classement dans le Domaine Public Communal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser l'acquisition, à titre gratuit, du droit de propriété portant sur la parcelle ES 218 (issue de la division de la parcelle ES 206), sise allée Pierre Bullet, en vue de son classement dans le Domaine Public communal ;
2. de classer cette parcelle dans le Domaine Public communal ;
3. de prendre en charge les frais d'acte ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer l'acte ainsi que tous les accessoires nécessaires ;
5. de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

14. Impasse du Moulin de la Chappe. Emprise parcelle HP 329. Conclusion de l'enquête publique de déclassement et cession à M. GROSBOS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'autoriser, conformément à l'avis du commissaire enquêteur, le déclassement d'une emprise d'une superficie d'environ 550 m² de la parcelle HP 329, sise impasse du Moulin de la Chappe ;
2. de céder à M. GROSBOS ladite emprise au prix de 6 600 € HT ;
3. de laisser les frais d'acte ainsi que les frais de géomètre à la charge de l'acquéreur ;
4. d'autoriser l'acquéreur à déposer tout dossier lié à la délivrance d'autorisations du droit des sols et à réaliser les travaux préalablement à la signature de l'acte de vente ;
5. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer l'acte de vente, ainsi que tous les accessoires nécessaires.

15. Construction et exploitation de colonnes d'apport volontaire enterrées. Gestion des Déchets. Résidence « Chasserat », rue Fernand Léger. Autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public au profit de Bourges Plus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de conclure une autorisation d'occupation temporaire d'une emprise de 10 m² de la parcelle IW 367 située rue Fernand Léger et issue du domaine public communal, à titre gratuit, d'une durée de 10 ans à compter du 15 octobre 2021, au profit de la Communauté d'Agglomération de Bourges dans le cadre de sa compétence en matière de déchets, pour l'implantation et la gestion de colonnes d'apport volontaire enterrées ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer cette autorisation et tout acte afférent.

Délibérations présentées par M. METTRE : Sports

16. Associations sportives. Subventions 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord sur l'octroi des subventions sportives énumérées ci-dessous :

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES : MANIFESTATIONS SPORTIVES

Associations	Objet	Montant proposé
Association Sportive Athlétique du Berry	Tour du Lac (21 novembre 2021)	500 €
Bourges Canis Agility	Concours national (27 juin 2021)	800 €
Club Sportif de Bourges	Tournoi AVIVA (10 et 11 septembre 2021)	500 €
Entente Bouliste Asniéroise	Concours national (11 avril 2021)	100 €
Fédération Française de Cyclisme	Championnat de France Elite et Avenir de cyclisme sur piste (7 au 14 août 2021)	20 000 €
Union Bourges Cher Cyclisme	Course cycliste Paris-Bourges 2021 (7 octobre 2021)	31 000 €
Union Sportive Berry Athlétisme	Ronde des Marais (5 septembre 2021)	500 €
	TOTAL	53 400 €

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

17. Patinoire. Diffusion sur les écrans vidéos. Tarifs :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'adopter l'ensemble des tarifs pour la diffusion de spots publicitaires sur les écrans vidéos de la patinoire énumérés ci-dessous :

	Durée	Tarifs
Totem Accueil	Demi-saison (4 mois)	350 €
	Saison Complète (8 mois)	600 €
Ecran piste	Demi-saison (4 mois)	800 €
	Saison Complète (8 mois)	1 500 €
Totem Accueil +Ecran piste	Demi-saison (4 mois)	990 €
	Saison Complète (8 mois)	1 950 €

2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

18. Service des sports. Gymnase du Prado 2. Dénomination "Gymnase Maurice Chafiol" :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de dénommer le gymnase dit Prado 2 : « Gymnase Maurice Chafiol ».

Délibérations présentées par Mme BONDUELLE : Promotion et animation de la ville, Communication et Relations Internationales

19. Manifestation Les Nuits Lumière de Bourges. Convention de partenariat entre la Ville de Bourges et la société ENEDIS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de donner son accord pour ce partenariat entre la Ville de Bourges et Enedis pour la saison 2021 des Nuits Lumière de Bourges ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer la convention entre la Ville de Bourges et Enedis ainsi que tous les documents s'y rapportant et à en assurer l'exécution.

Délibérations présentées par M. le Maire en l'absence de M. CABRERA : Cœur de Ville, Commerce, Artisanat, Economie sociale et solidaire

20. Associations des Commerçants non sédentaires. Association des brocanteurs et bouquinistes de la Halle au Blé. Subventions 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement des subventions indiquées ci-dessous :

- Association Publi-Marchés de Bourges et du Cher..... 5 443,88 €
- Association des Brocanteurs et Bouquinistes de la Halle au Blé..... 241,89 €

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

21. Comité des Industriels Forains pour l'Animation de la Fête Jacques Cœur (C.I.F.A.F.). Subvention 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement d'une subvention de 1 700 € au Comité des Industriels Forains pour l'Animation de la Fête Jacques Cœur (C.I.F.A.F.).

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

22. Convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de ville. Avenant n° 2 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'avenant n° 2 à la convention-cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Bourges et de l'Agglomération Bourges Plus joint en annexe de la délibération ;
2. de solliciter les financements nécessaires à la mise en œuvre des opérations ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer l'avenant n° 2 et toutes pièces s'y rapportant.

Délibérations présentées par Mme TRUSSARDI : Tourisme et Patrimoine

23. Associations Patrimoine et Tourisme. Centre Associatif - Hameau de la Fraternité. Subvention exceptionnelle 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour l'octroi d'une subvention de 1 200 € au Centre associatif - Hameau de la Fraternité.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

24. Musées et Patrimoine Historique. Tarifs 2021. Modification :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver les quatre nouvelles gratuités détaillées ci-dessous :
 - **Le Pass pro Tourisme Berry Province** délivré aux professionnels locaux du tourisme leur permet d'avoir une meilleure connaissance de l'offre touristique, de savoir en parler et de devenir ainsi un ambassadeur du territoire pour en faire la promotion ;
 - **Le Pass Culture** destiné aux jeunes de 18 ans, délivré et crédité de 300 € par le Ministère de la Culture permet aux jeunes de bénéficier d'offres ou de payer des services et des produits culturels ;
 - **Le Bon pour...**, dispositif créé par Bourges Vie Nouvelle, nouveau service de la Ville de Bourges, permet de bénéficier d'une entrée pour 2 personnes dans chacun des Musées de la collectivité ;
 - **Festival Bulle Berry** organisé tous les ans courant octobre.
2. de les ajouter à la grille tarifaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 dans les Musées de Bourges.

25. Musées et Patrimoine Historique. Exposition « Kanak, enquête sur une collection ». Fixation du prix de vente du catalogue auprès du diffuseur. Contrat avec La Bouinotte Editions :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'adopter le prix de vente auprès du diffuseur du catalogue réalisé dans le cadre de l'exposition "Kanak, enquête sur une collection", selon les modalités indiquées dans la délibération ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer et à suivre l'exécution du contrat avec le diffuseur La Bouinotte Editions.

26. Musées et Patrimoine Historique. Vente d'objets et/ou de catalogues. Convention de dépôt-vente dans des boutiques indépendantes :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver la rédaction de convention type de dépôt-vente dans des boutiques indépendantes pour les ventes d'objets et/ou de catalogues édités par le Service Musées et Patrimoine Historique de la Ville de Bourges ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer ces conventions et à en suivre l'exécution.

27. Musées et Patrimoine Historique. Adhésion à ICOM (Organisation Internationale des Musées et des Professionnels des Musées) :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver le dépôt d'un dossier de demande d'adhésion de la Ville de Bourges, au titre de ses Musées, à ICOM France pour la commission du 7 octobre 2021 afin d'adhérer pour 2022 ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer tout document se rapportant à cette adhésion, si la demande est retenue.

28. Musées et Patrimoine Historique. Adhésion au Pass Pro Tourisme Berry Province :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'adhésion de la Ville au Pass Pro Tourisme Berry Province 2021/2022 proposé par l'Agence de Développement du Tourisme et des Territoires du Cher ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer tout document relatif à cette adhésion.

29. Musées et Patrimoine Historique. Adhésion à l'association Cher Emploi Animation :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association Cher Emploi Animation ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer tout document relatif à cette adhésion.

30. Implantation de colonnes d'apport volontaire enterrées dans le cadre de la résidentialisation des Rives du Lac. Convention de gestion entre France-Loire, Bourges Plus et la Ville de Bourges :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer la convention de gestion tripartite avec France-Loire et Bourges Plus pour la gestion des colonnes d'apport volontaire enterrées des Rives du Lac, allée d'Aveiro, à en suivre l'exécution et à signer les éventuels avenants.

Délibérations présentées par M. JEANNIN : Vie associative, Jeunesse et Politique de la Ville

31. Service Jeunesse. Association locale. Subvention 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour le versement d'une subvention de 34 250 € à la Maison des Jeunes et de la Culture d'Asnières.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

32. Contrat de Ville. Programmation 2021. Subventions complémentaires :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver l'attribution de ces subventions :

COHESION SOCIALE

Axe stratégique : Favoriser et coordonner la réussite éducative Objectif opérationnel : Soutenir les actions de réussite éducative en temps scolaire		Montant Ville de Bourges
Collège Jean Renoir	Abonnements livres - Grandes Sections Maternelles Val d'Auron, Jean Macé et Jules Ferry	1 418 €
Axe stratégique : Développer l'accès aux droits Objectif opérationnel : Réduire les inégalités sociales en santé		Montant Ville de Bourges
Compagnie Pace	Travail de valorisation du projet « Bien dans son assiette » - Quartier du Val d'Auron avec les groupes scolaires Jean Macé et Jules Ferry	900 €

2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à verser ces subventions aux organismes responsables des projets suscités.

étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

Délibérations présentées par M. MAUTRÉ en l'absence de Mme LABRO : Alimentation, Education et l'Environnement

33. Muséum d'Histoire Naturelle. Tarifs 2021. Complément. Coffrets « Bourges Vie Nouvelle ». Gratuité pour le bon « Bourges Vie Nouvelle » :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver cette nouvelle gratuité pour le bon « Bourges Vie Nouvelle » et de l'ajouter à la grille tarifaire en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021.

34. Muséum d'Histoire Naturelle. Produits boutique :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver ce nouveau processus de fixation des tarifs qui concerne tous les produits et ouvrages de la boutique du Muséum à partir du 1^{er} octobre 2021 ;
2. d'accepter la vente à prix remisés et le processus de tarification des articles remisés à partir du 1^{er} octobre 2021 ;
3. d'accepter la mise en place de convention de dépôt-vente selon le modèle en annexe de la délibération à partir du 1^{er} octobre 2021 ;
4. d'accepter le don de produits de la boutique invendus qui correspond à des expositions ou manifestations temporaires, après l'expiration dudit événement à partir du 1^{er} octobre 2021.

35. Muséum d'Histoire Naturelle. Organisation de diverses manifestations. Nuit d'Halloween. Ouverture nocturne :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'approuver l'ouverture nocturne du Muséum, le samedi 30 octobre 2021, à l'occasion d'Halloween aux conditions suivantes : accès gratuit à cette manifestation et sur réservation téléphonique, limité à 20 personnes par groupes de visiteurs.

36. Muséum d'Histoire Naturelle. Traduction des textes de l'ouvrage « Wildlife photographer of the year 2021 ». Convention de partenariat avec Biotope :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver le projet de traduction organisé avec Biotope des textes de l'ouvrage " Wildlife photograher of the year 2021 " ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer une convention de partenariat entre la Ville de Bourges et Biotope, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération, et à en suivre l'exécution.

37. Muséum d'Histoire Naturelle. Animations " Crime au Muséum ". Convention avec l'Association La Route Jacques Cœur :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver le principe de la convention avec l'association « La Route Jacques Cœur » pour les visites nocturnes " Crimes au Muséum " ;
2. d'adopter le montant de la redevance comme indiqué ci-dessous :
Pour les visites nocturnes " Crime au Muséum ", l'Association La Route Jacques Cœur sera tenue de reverser au Muséum, sous forme de redevance, la somme de 10 € par visiteur après chaque soirée, sachant que seront encaissés par l'Association La Route Jacques Cœur, 16 € (tarif réduit) ou 20 € (plein tarif) par visiteur avec un nombre limité à 40 personnes par séance ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer ladite convention, ainsi que tout document se rapportant à la délibération, et à en suivre l'exécution.

38. Muséum d'Histoire Naturelle. Inventaire des collections. Rapport d'inventaire 2021 et proposition d'inventaire 2022 auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. de donner son accord pour la poursuite de l'inventaire des collections du Muséum et la saisie des données à informatiser ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à signer tout document se rapportant à la délibération et à en suivre l'exécution.

39. Acquisition d'une solution de gestion de la relation citoyenne et usager. Lancement d'une procédure formalisée de marché public suivant les modalités du dialogue compétitif :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

1. d'approuver le passage par la procédure de dialogue compétitif pour l'acquisition de la solution de gestion de la relation avec les citoyens et les usagers ;
2. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à lancer la procédure ;
3. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à sélectionner les quatre meilleurs candidats, aptes à participer au dialogue compétitif, au regard des critères de sélection des candidatures, sous réserve d'un nombre de candidat suffisant ;
4. d'autoriser M. le Maire, ou son/sa représentant(e), à prendre toute décision dans la passation de ce marché.

Délibérations présentées par M. DEDET : Mémoire et Patrimoine

40. Frère Alfred Stanke dit Le Franciscain de Bourges. Attribution du titre de Citoyen d'Honneur de la Ville de Bourges, à titre posthume :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

d'autoriser à distinguer du titre de Citoyen d'Honneur de la Ville de Bourges, à titre posthume, le Frère Alfred Stanke dit Le Franciscain de Bourges.

41. Associations patriotiques et mémorielles. Subvention 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

à l'unanimité

de donner son accord pour l'octroi d'une subvention de 300 € à l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance - Comité Local de Bourges.

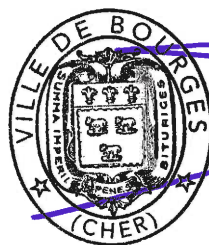
étant précisé que Mmes et MM. les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux, intéressés à la présente délibération, ne prennent pas part au vote.

M. le Maire donne la parole à Mme FELIX qui informe que la zone du Moutet a été retenue comme site labellisé "Clé en main" prêt à accueillir de nouvelles usines au titre de l'Agglomération.

Enfin, M. le Maire évoque le dévoilement de la plaque du square Gisèle HALIMI, entre l'avenue Ernest Renan et le boulevard Lahitolle le mardi 28 septembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 21H00.

BOURGES, le 30 septembre 2021



Yann GALUT
Maire de Bourges

L'intégralité du texte des délibérations peut être consultée au Service des Assemblées (porte 132) à compter de ce jour, aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.